

Le livre, une valeur sûre

En France, la filière économique du livre est considérée comme la première des industries culturelles. Elle totalise plus de 80 000 emplois (édition, diffusion, distribution, commerce de détail et bibliothèques), soit 20% de l'ensemble des emplois du secteur culturel.

L'édition

On dénombre plus de 8 000 structures éditoriales, dont 4 000 pour lesquelles l'édition constitue l'activité principale. Les deux premiers groupes d'édition totalisent 35% des ventes de livres et les douze premiers éditeurs près de 80%.

Les livres pour la jeunesse, la bande dessinée et les livres pratiques connaissent depuis plusieurs années les évolutions les plus favorables sur le marché des ventes au détail. La littérature générale et les sciences humaines, selon les disciplines, connaissent quant à elles une relative stabilité.

Les points de vente

Le nombre total de lieux de vente de livres (librairies, grandes surfaces culturelles, hypermarchés, supermarchés et magasins populaires) se situe autour de 20 000 à 25 000. Sur ce total, 15 000 ont une activité véritablement régulière de vente de livres et seuls 3 500 à 4 500 d'entre eux exercent cette activité à titre principal ou réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires avec le livre. Ces points de vente représentent environ 15 000 emplois.

Si la place de la librairie dans le marché du livre demeure prépondérante, si sa valeur ajoutée (choix, conseils...) est reconnue, sa situation financière demeure souvent fragile. La rentabilité des librairies est faible, le niveau des salaires y est peu élevé.

Le prix d'un livre

En moyenne, pour un ouvrage de littérature contemporaine commercialisé selon un schéma classique de diffusion, la composition du prix d'un livre se présente de la manière suivante :

- Auteur : 8%
- Éditeur : 21%
- Fabrication : 15%
- Diffusion : 8%
- Distribution : 12%
- Point de vente : 36%

(Source ministère de la Culture et de la Communication)

Le prix unique (Lire aussi la fiche pratique sur le prix unique du livre)

Le prix unique du livre est une obligation imposée par la loi du 10 août 1981, entrée en vigueur le 1er janvier 1982. La loi dite "Lang" poursuivait trois objectifs :

- Permettre l'égalité des citoyens devant le livre, qui sera vendu au même prix sur tout le territoire national;
- Permettre le maintien d'un réseau décentralisé très dense de distribution, notamment dans les zones défavorisées;
- Permettre le soutien au pluralisme dans la création et l'édition en particulier pour les ouvrages difficiles.

L'avenir démontrera que, malheureusement, pour de multiples raisons, ces objectifs n'ont pas tous été atteints.

Prix du livre numérique

La loi sur le prix du livre numérique est entrée en vigueur le 11 novembre 2011. Elle donne à l'éditeur, à l'instar de la loi Lang, le pouvoir de fixer pour le livre numérique un même prix de vente pour tous les revendeurs, qu'ils opèrent depuis la France ou depuis l'étranger,

Quelques chiffres (2015)

53% des Français ont acheté au moins un livre imprimé,

51% au moins un livre neuf,

11% au moins un livre d'occasion,

3,7% au moins un livre numérique.

(Source baromètre TNS-Sofres)